

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 28 mars 2018

OBJET : REMISE EN ETAT APRES SONDAGE ARCHEOLOGIQUE

L'an Deux Mille dix-neuf, le jeudi 28 mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Any BARTHES, Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Pierre-Henri ILHES, Christian Raynaud, Jean-Claude PISTRE, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA (donne pouvoir de voter en son nom à Mme Any BARTHES), Régis BANQUET (supplée par Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE, Sébastien PLA, Hélène GIRAL.

Secrétariat de séance : Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN

Les sondages archéologiques comprennent 10% de la surface totale des espaces prévus par les aménagements en entrée est Cité.

Le montant total prévisionnel des remises en état est chiffré à **200 000€ HT** dont le détail est le suivant :

- **Fossés (12 890 m²) : 15 750 €**

Remblaiement compactage : $15\ 000 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 15\ 750 \text{ €}$

Délestage (39 270 m²) : 102 000 €ht

Démolition chaussée : $40\ 000 \times 10\% \times 5 \text{ €} = 20\ 000 \text{ €}$

Remblaiement compactage : $40\ 000 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 42\ 000 \text{ €}$

Réfection chaussée bicouche : $40\ 000 \times 10\% \times 10 \text{ €} = 40\ 000 \text{ €}$

NP 7 (9 800 m²) : 10 290 €ht Remblaiement compactage : $9\ 800 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 10\ 290 \text{ €}$

NP 9 (25 770 m²) : 27 300 €ht Remblaiement compactage : $26\ 000 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 27\ 300 \text{ €}$

NP20 5.671m²) : 5.955€ht Remblaiement compactage : $5.671\text{m}^2 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 5.955 \text{ €}$

- **Prado (2.000m²) dont parvis cimetière (1.200m²) (hors jardin Prado) :**

5.940 €ht (bicouche) ou 9.940 €ht (béton désact.) Démolition chaussée : $2.000\text{m}^2 \times 10\% \times 5 \text{ €} = 1.000 \text{ €}$

Remblaiement compactage : $2.000\text{m}^2 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 2.100 \text{ €}$ Réfection chaussée bicouche : $2.000\text{m}^2 \times 10\%$

$\times 10 \text{ €} = 2.000 \text{ €}$ Remblaiement compactage (jardin cimetière & boulodrome) : $1.200\text{m}^2 \times 10\% \times 1.5 \times 7 \text{ €} = 840$

€ -Option béton désactivé (remplace bicouche) : $2.000 \text{ m}^2 \times 10\% \times 30 \text{ €} = 6.000 \text{ €}$

- **Tripier (7.575 m2) : 19.315 €ht Démolition chaussée : 7.575 m2 x 10% x 5 € = 3.790 €**

Remblaiement compactage : 7.575 m2 x 10% x 1.5 x 7 € = 7.950 €

Réfection chaussée bicouche: 7.575 m2 x 10% x 10 € = 7.575 €

Place des Citadins (dont traversée rue G.Nadaud) (2.400m2) : 6.120 € ht (bicouche) ou 10.920 € ht (béton désactivé)

Démolition chaussée : 2.400m2 x 10% x 5 € = 1.200 €

Remblaiement compactage : 2.400m2 x 10% x 1.5 x 7 € = 2.520 €

Réfection chaussée bicouche: 2.400m2 x 10% x 10 € = 2.400 €

Option béton désactivé (remplace bicouche) : 2.400 m2 x 10% x 30 € = 7.200 €

Total : 192.670 €ht (bicouche) ou 201.470 € ht (béton désactivé Prado et Citadin)

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement proposé en maitrise d'ouvrage ville :

Montant HT	Ville	Agglomération	Département	Région
200 000€	50 000	50 000	50 000	50 000

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- De la remise en état après sondage archéologique sous maitrise d'ouvrage ville de Carcassonne,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents relatif à ce dossier,
- De phaser le plan de financement comme énoncé ci-dessous.

Montant HT	Ville	Agglomération	Département	Région	Phasage
120 000€	30 000	30 000	30 000	30 000	2019
80 000€	20 000	20 000	20 000	20 000	2020

.....
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

